
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
attribuant un label au projet «BRuMM - Bruxelles
Musiques Migrantes 2023» développé par l'Association
Centre Bruxellois d'action interculturelle -CBAI en vertu
du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la
citoyenneté et de l'interculturalité. - Extrait**

A.Gt 14-07-2022

M.B. 03-08-2022

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022, Le projet de l'Association Centre Bruxellois d'action interculturelle - CBAI, Avenue de Stalingrad 24, à 1000 Bruxelles est labélisé, pour une durée de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2022, au sens de l'article 17, du décret du 8 mars 2018, relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité.